

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Covid-19 : des faux tests PCR et carnets de vaccination en circulation

LA brigade mixte du Comité de pilotage du plan de veille et de riposte contre l'épidémie à coronavirus (Copil) a mis 39 personnes détentrices de tests PCR biaisés et autres carnets de vaccination à disposition des services compétents. Les investigations diligentées par les éléments de la DGR, entre autres, se poursuivent en vue de démanteler le vaste réseau présumé à l'origine de la promotion de ces documents. Bien que les mis en cause aient été mis en confiance.

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon



Les trafiquants de tests Covid neutralisés par les agents du B2 en octobre 2020.

Il fallait s'y attendre de toute façon ! À mesure que les pouvoirs publics deviennent davantage précautionneux dans les dispositions prises pour lutter efficacement contre la propagation de la Covid-19 – surtout avec l'arrivée d'Omicron, le variant sud-africain considéré comme moins dangereux que le variant Delta, mais bien plus résistant aux vaccins –, les réseaux de faussaires multiplient

également les stratégies aux fins de mettre en circulation les faux tests PCR et autres carnets de vaccination.

En effet, une quarantaine de bénéficiaires de ces documents sont tombées entre les mains des éléments de la brigade mixte du Comité de pilotage du plan de veille et de riposte contre l'épidémie à coronavirus (Copil). C'était à la faveur des missions de

surveillance diligentées entre le mardi 23 et le lundi 29 novembre dernier, à l'aéroport international Léon Mba, au port-môle et à la gare ferroviaire d'Owendo, qui font partie des principales portes d'entrée et de sortie de Libreville. À l'aide des souricières soigneusement mises en place dans ces zones névralgiques, 9 personnes détentrices de ces faux tests PCR et carnets de

vaccination ont par conséquent été mises aux arrêts du côté de l'Aéroport de Libreville (ADL), 14 au port-môle et 16 à la gare d'Owendo. Alors qu'elles s'apprêtaient à embarquer. Aussi, leurs déplacements ont-ils tout simplement été annulés sur-le-champ. Tout ce beau monde a été mis à la disposition des unités compétentes pour la suite de la procédure judiciaire.

Relevons que la persistance de ces réseaux de faussaires, qui se font beaucoup d'argent sur le dos de l'État, constitue une véritable entorse aux efforts déjà déployés par notre pays pour inverser la courbe de contamination. D'autant que la mise en circulation des tests PCR biaisés et autres carnets de vaccination fausse complètement les statistiques, tout en favorisant au demeurant la propagation de la maladie.

Par ailleurs, le 15 décembre 2021 étant la date retenue pour l'entrée en vigueur des dernières mesures (drastiques) prises pour mieux contrer la propagation de la Covid-19 – entre autres l'obligation de présenter un test PCR ou une attestation de vaccination pour accéder aux lieux publics –, il est d'une impérieuse nécessité que le gouvernement s'entoure des meilleures garanties permettant d'authentifier ces documents sur toute l'étendue du territoire national. Car, si cela n'est pas le cas, les faussaires risquent bien de connaître des jours de prospérité. Au regard de ce que le test PCR gratuit sera désormais de 20 000 francs. Pendant que celui des espaces VIP, qui est actuellement de 20 000 francs, sera facturé à 50 000 francs. Les investigations approfondies qui sont présentement diligentées par les services compétents, notamment la Direction générale des recherches (DGR), doivent donc permettre de démanteler ces organisations mafieuses jusqu'à la source. C'est-à-dire les centres d'implémentation de ces documents. Dans la mesure où ces lieux d'impression des tests et des carnets constituent le dernier maillon de la chaîne, après les phases de prélèvement (pour les tests) et de vaccination (pour les carnets). Selon une source militaire proche du dossier, ces investigations ne sont pas bouclées. Les personnes arrêtées ont, quant à elles, été mises en confiance. Elles restent donc à la disposition des Officiers de police judiciaire (OPJ).

Contrepoint

Être responsable pour éviter les foudres de la justice

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

MALGRE les garde-fous mis en place par le gouvernement, pour minimiser le risque de trafic des tests PCR et autres carnets de vaccination, il est regrettable de constater que le phénomène est loin de s'estomper. Pis, les faussaires ont recours à des technologies beaucoup plus évoluées pour contourner les obstacles. En dépit des différentes

interpellations faites par les agents des brigades mixtes du Comité de pilotage du plan de veille et de riposte contre l'épidémie à coronavirus (Copil), le phénomène de trafic des documents Covid se développe. Plusieurs personnes en partance pour l'intérieur du pays n'hésitent plus à recourir aux faussaires pour leur délivrer des faux tests PCR ou encore des faux carnets de vaccination, en contrepartie d'espèces sonnantes et trébuchantes. Histoire de ne pas se plier au

protocole en vigueur. C'est une prise de risque pour ces gens qui, non seulement mettent en danger leur vie et celle des autres car, ne connaissant pas réellement leur statut. Mais, surtout, s'exposent à de graves sanctions prévues par la loi. En effet, le trafic de faux documents est un délit considéré comme faux et usage de faux dans le Code pénal. Et son usage est aussi sévèrement puni que le faux (article 117 du même code). Aussi, le Code pénal prévoit-

il, à l'article 125, une peine de trois ans de prison et une amende de 2 millions de francs pour les personnes reconnues coupables de ces infractions. C'est dire que beaucoup s'adonnent à ces pratiques frauduleuses sans réellement en mesurer les conséquences sur les plans pénal et sanitaire. C'est pourquoi, il vaut donc mieux adopter un comportement responsable en prenant le temps d'aller faire son test dans les sites agréés, voire se faire vacciner. Tout simplement !